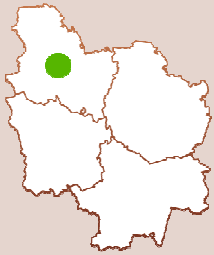




PREFIGURATION D'UNE RESSOURCERIE DANS L'YONNE

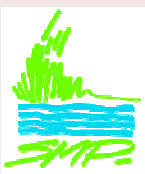


Localisation : Yonne

Territoire concerné : 119 000 habitants / 126 communes

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte de la Puisaye, Communautés de communes de l'Auxerrois, de l'Aillantais et du Pays Coulangeois

Début du projet : Avril 2008



Présentation de l'opération

CONTEXTE

Le Syndicat Mixte (SM) de la Puisaye souhaitait adopter une démarche de développement durable dans le cadre de sa gestion des déchets et développer sa politique de prévention en favorisant la création d'une ressourcerie[®]. Il ne voulait toutefois pas construire ce projet sur son seul territoire, n'étant pas d'une taille suffisante pour en garantir la viabilité. Il ne disposait pas non plus des moyens nécessaires pour gérer une telle structure en régie. C'est pourquoi il a sollicité trois collectivités voisines afin de porter le projet à plusieurs : la Communauté de Communes du Pays Coulangeois, celle de l'Aillantais et celle de l'Auxerrois, cette dernière représentant un gros bassin de population avec un potentiel pour la revente d'objets.

DESCRIPTION

Suite à la visite de la ressourcerie ALCG (Association de Lutte Contre le Gaspillage) à Poligny (39), le SM de la Puisaye a présenté le concept aux trois collectivités voisines, qui ont adhéré à l'idée de lancer une étude de faisabilité sur l'ensemble de leurs territoires. Celle-ci a été confiée à l'ALCG, en partenariat avec un bureau d'études. Elle a abouti à une proposition de schéma organisationnel précisant les dimensions techniques, économiques et juridiques du projet, et a permis d'identifier deux associations d'insertion intéressées pour rejoindre le projet : Émeraude et Renouer. Après une phase de concertation, les 6 membres fondateurs ont créé une association de préfiguration de la ressourcerie. Ce processus de montage est une première en France. Le regroupement de collectivités au sein d'un tel projet est la 2^e expérience du genre.

Qu'est-ce qu'une ressourcerie[®] ?

Une ressourcerie a 4 fonctions :

- la collecte d'objets pouvant être réemployés ou valorisés ;
- la valorisation structurée autour d'ateliers spécialisés (menuiserie, électroménager, mécanique, cycles..) ;
- la revente d'objets (par l'intermédiaire d'un magasin) ou de matériaux (dans des filières industrielles de recyclage) ;
- la sensibilisation, visant à encourager les changements de comportements de consommation, notamment vers la pratique du "réemploi" ;

A but non lucratif, les ressourceries visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Caractéristiques de la gestion des déchets

- 14 déchèteries sur l'ensemble du territoire, dont 12 gérées en régie
- 7180 tonnes d'encombrants, ferrailles et déchets électriques et électroniques (équipements électroménager, audiovisuel, informatique) collectés en 2007

Matériel, fournisseurs et prestataires

Prestataires :

ALCG, Association de lutte contre le gaspillage
POLIGNY (39)

CAP3C, Cabinet conseil en organisation et accompagnement de projet pour des structures d'utilité sociale
NOAILLES (60)

Six acteurs ont fait le pari de coopérer ensemble et de mettre en place une association de préfiguration, avec des règles de fonctionnement qui instaurent des relations sur un pied d'égalité et montrent la volonté de travailler ensemble.

Xavier COLLARD,
directeur d'ALCG

Mise en œuvre de l'opération

GRANDES ÉTAPES

2007 : visite par un élu et un technicien du SM de la Puisaye de la ressourcerie de l'ALCG (Association de Lutte Contre le Gaspillage) à Poligny (39) dans le cadre d'une rencontre organisée par l'ADEME Bourgogne.

Fin 2007 : organisation par le SM de la Puisaye d'une réunion de présentation du concept de ressourcerie et de l'expérience de l'ALCG.

Juin 2008 : lancement de l'étude de faisabilité avec deux volets :

- une étude technique (jusqu'en décembre 2008) : réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic sur le territoire des 4 collectivités dont les résultats ont indiqué un gisement d'objets valorisables suffisant.
- la définition d'un schéma organisationnel (de janvier 2009 à mars 2009) proposant :
 - une activité concentrée sur la collecte et la valorisation des objets encombrants des ménages et l'éducation à l'environnement ;
 - une organisation multi-sites avec des spécialisations par site (type d'ateliers, magasins)
 - une nouvelle entité juridique porteuse impliquant les associations d'insertion du territoire.

Deux associations d'insertion souhaitent s'associer au projet :

- Emeraude : association de chantiers d'insertion, 4 permanents, travaux essentiellement en milieu rural pour l'entretien de rivières ou forêts.
- Renouer : association pratiquant (essentiellement sur l'Auxois) le recrutement et la mise à disposition de personnel pour des particuliers et des professionnels dans les domaines de la logistique, de l'entretien, du secrétariat, etc. 9 permanents.

Avril 2009 - février 2010 : phase de concertation et d'accompagnement du montage de projet. Une série de rencontres des 6 acteurs est organisée par l'ALCG et CAP3C : rencontres individuelles, réunions de concertation entre collectivités et entre structures d'insertion.

25 février 2010 : assemblée constitutive de l'Association de Préfiguration de la Ressourcerie de l'Yonne (APRY). Les règles de fonctionnement de l'association traduisent la volonté de travailler ensemble : les décisions sont prises à l'unanimité des présents (et non pas à la majorité) et chaque structure a le même poids dans le processus de vote. Les 6 structures sont représentées au Bureau de l'association. L'association décide d'adhérer au Réseau national des ressourceries, ce qui permet de bénéficier d'un accompagnement et de la capitalisation de la soixantaine d'expériences de ressourceries en France.

Mai 2010 : recrutement d'une chargée de mission pour finaliser le projet. Ses missions principales sont d'assurer le développement opérationnel du projet et de réaliser un plan de financement.

RESSOURCES

Moyens humains

Environ un mois et demi de travail d'un agent en globalisant le temps alloué par chacune des structures pour le suivi des différentes études.

Moyens financiers

Cotisations des membres fondateurs de l'APRY: 2000 € par collectivité et 1000 € par association. La participation au montant des études a été répartie au prorata de la population des collectivités.

	Coûts (HT)	Recettes
Etude de faisabilité (volets 1 et 2)	20 275 €	
Aide ADEME au profit des CC de l'Auxerrois, de l'Aillantais, du Pays Coulangeois (50 % du montant de l'étude)		10 137 €
Financement au profit du SM de la Puisaye dans le cadre du Contrat de Pays Puisaye-Forterre (80 % de la quote-part du SM)		5 027 €
Phase d'accompagnement au montage du projet	12 750 €	
Aide ADEME au profit des CC de l'Auxerrois, de l'Aillantais, du Pays Coulangeois (50 % du montant de l'étude)		6 375 €
Financement au profit du SM de la Puisaye dans le cadre du Contrat de Pays Puisaye-Forterre (80 % de la quote-part du SM)		3 800 €
TOTAL	33 025 €	25 339 €

Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Réduction des volumes de déchets à enfouir ou à incinérer (Préservation des milieux naturels, réduction des pollutions) : de l'ordre de 400 tonnes d'objets valorisés, soit 4 à 5 % des quantités d'encombrants, ferrailles et DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) collectés dans les déchèteries du territoire.
- Prolongation de la durée de vie de produits de consommation et suppression des cycles de production de nouveaux objets (Préservation des ressources naturelles, extraction des matières-premières - Réduction des transports, des émissions de CO₂).
- Incitation au changement de comportements individuels et collectifs.

BILAN SOCIAL

- Créations d'emplois locaux et non délocalisables : 24 emplois prévus en parcours d'insertion.
- Accès au marché du travail et à des formations pour des personnes peu qualifiées.
- Accessibilité pour tous à des produits de consommation à moindre coût.
- Partenariats multiples, participation à la vie locale et développement du territoire : la phase de création de l'association de préfiguration a déjà permis de créer un lien entre les 4 collectivités et les 2 structures d'insertion (prise de connaissance, échanges d'idées, contacts facilités).

BILAN ECONOMIQUE

- Réduction des coûts de traitement des déchets (ce gain va augmenter avec la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes).
- Transformation de déchets en ressources.
- Développement de services de proximité.
- Développement local en partenariat avec les collectivités, les entreprises et les associations.
- Développement d'activité en zone rurale.



Bureau de l'association de préfiguration (de gauche à droite) :
 M. BELIN, association Emeraude, trésorier ; M. VALNET, CC de l'Aillantais, trésorier adjoint ;
 M. CARRE, SM de la Puisaye, secrétaire ; M. MOUY, CC du Pays Coulangeois, président ;
 M. ROYCOURT, CC de l'Auxerrois, vice-président ; Mme GOLLLOT, association Renouer, secrétaire adjoint.

Contact

Paul-Henri DELAMOUR
 Directeur
 Syndicat Mixte de la Puisaye
 Bois des Vaunottes
 89170 RONCHERES
 Tél. : 03 86 74 28 70
 paul-henri.delamour@smpuisaye.fr

Il n'est pas évident de sortir de la problématique du traitement des déchets. La ressourcerie constitue une autre façon d'interpeller la population, avec un autre discours que celui du déchet que l'on trie pour s'en débarrasser.

Paul-Henri DELAMOUR

Christophe MOUY
 Président d'APRY et
 vice-président de la CC du Pays Coulangeois
 CC du Pays Coulangeois
 9 bd Livras
 89580 COULANGES-LA-VINEUSE
 Tél. : 03 86 42 22 22
 christophe.mouy@orange.fr

Certaines sociétés privées se positionnent aujourd'hui sur le marché des ressourceries mais proposent un contenu moindre. La construction de ce projet par des collectivités qui sont pleinement parties prenantes offre une certaine garantie par rapport à l'éthique du projet.

Christophe MOUY

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

Avoir bénéficié d'un prestataire extérieur pour mener à bien la phase de concertation entre 6 structures engagées dans le projet jusqu'à la prise de décision (bonne gestion des "jeux d'acteurs" par le prestataire).

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Absence de structures d'insertions aptes à porter seules le projet.
- Montage compliqué dans la mesure où il n'existe pas de modèle unique pour ce type de structure qui se développe avant tout autour de l'existant et en fonction des acteurs présents sur le terrain.
- Difficulté pour associer quatre collectivités avec des tailles et des géographies différentes (territoires ruraux / urbains), ainsi que deux structures d'insertion avec des enjeux différents.
- Difficulté pour construire un projet à six (réactions de méfiance et jeux de pouvoirs).
- Éviter la concurrence avec des activités de réemploi déjà existantes sur le territoire (essentiellement Emmaüs).
- Nécessité d'un engagement des collectivités dans une démarche globale de développement durable (et pas seulement d'optimisation d'une politique déchets) car le coût économique de la ressourcerie est difficile à confronter à des plus-values qui ne sont pas forcément immédiatement perceptibles et surtout qui ne se traduisent pas par un résultat économique (plus-value environnementale, sociale...).
- Question du financement : même si la ressourcerie est source de profit, il est nécessaire d'obtenir des subventions.

ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

Transférabilité possible à des projets dans lesquels une association de territoires est nécessaire pour atteindre une taille de gisement et de population suffisante.

Perspectives

L'association de préfiguration de la ressourcerie a été créée pour une durée de 18 mois nécessaire à la construction du projet, et notamment son montage financier. L'idée est de la transformer en association de ressourcerie au bout de cette période. Il sera nécessaire de définir le périmètre des missions des associations d'insertion, certaines missions comme la sensibilisation et l'éducation au développement durable pourront être portées en propre par l'Association de ressourcerie.

Le choix du nom de cette association (Préfiguration de la Ressourcerie de l'Yonne) montre la volonté d'ouverture à l'adhésion d'autres territoires. Lors de l'Assemblée constitutive du 25 février 2010, la Communauté de Communes du Jovinien a demandé à être associée à la réflexion pour une adhésion éventuelle en 2011.



ALTERRE BOURGOGNE

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr